

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20240625_31

OBJET : Autorisation temporaire d'une
buvette le 27/06/2024 - Association
Maison pour tous (MPT) - Gala 2024

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,

Vu les articles L3334-2 et L3321-1 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n° AR20240513_24 autorisant l'Association des Parents d'Élèves (APE) à occuper l'esplanade du 8 mai 1945 le dimanche 26 mai 2024 ;

Considérant la demande de l'Association des Parents d'Élèves en date du 23 juin 2024, pour l'ouverture d'une buvette temporaire dans le hall de mairie le jeudi 27 juin 2024, à l'occasion du gala de danse 2024 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de son gala de danse 2024, l'Association Maison pour tous de Poisat, est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et consommer sur place, le jeudi 27 juin 2024, de 20h00 à 21h00.

Article 2 : Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver les locaux communaux et le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Aucun déchet ne doit être laissé sur place, à l'issue de la manifestation.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4 : Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 25 juin 2024

Le Maire, Ludovic BUSTOS

